NOMECLATURE: 09-01

VILLE DE LENS CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2022

FORMATION DES ELUS

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre HANON

L'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. »

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint tableau relatif à l'année 2021.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

**RECU LE** 

25 MAI 2022

**SOUS-PREFECTURE DE LENS** 

## Formations des élus payées en 2021

Organisme	Institut Européen des Politiques Publiques (IEPP)	
Stage	Mettre en place une politique touristique globale :	
_	l'exemple aquitain	
Lieu	Bordeaux	
Dates	23 février 2019	
Coût pédagogique	1500,00€	
Frais de transport et	-	
d'hébergement		
Participants	Monsieur Farid BOUCKERCHA	
-	Madame Sadia BOURKISS	
	Madame Lysiane POSMYK VAIRON	

TOTAL Coûts pédagogiques	1 500,00 €	
TOTAL Frais de transport et d'hébergement	0,00€	
TOTAL GENERAL FORMATIONS DES ELUS 2021	1500,00€	